

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le neuf du mois de juillet,

A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2026-07-17</u>	Objet : Avis de la commune dans le cadre de la consultation publique relative au projet de parc éolien porté par la société ABO Energy sur les communes de Plaimbois-du-Miroir et de Rosureux
--	--

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu le dossier de consultation publique relatif au projet de parc éolien porté par la société ABO Energy ;
Considérant que le projet prévoit l'implantation de trois éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres ainsi que d'un poste de livraison, pour une puissance totale maximale de 13,5 MW ;
Considérant que le développement des énergies renouvelables constitue un objectif d'intérêt général auquel la CCPM est attachée ;
Considérant, toutefois, que l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une réflexion globale et concertée à l'échelle du territoire, permettant d'identifier les secteurs les plus adaptés au regard des enjeux paysagers, environnementaux, patrimoniaux et de l'acceptabilité locale ;
Considérant qu'une telle approche d'ensemble n'a pas été menée préalablement à l'examen de ce projet, de sorte que celui-ci est apprécié de manière isolée, sans vision d'ensemble du développement éolien sur le territoire intercommunal ;
Considérant que le Conseil Communautaire estime qu'il convient, avant toute nouvelle implantation, de définir une stratégie territoriale identifiant les zones les plus propices au développement de l'énergie éolienne, conciliant les objectifs de transition énergétique avec la préservation des paysages, de la biodiversité, des espaces forestiers et du cadre de vie ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

19 contres (Régis LIGIER (Procuration Georges VALLAT), Françoise BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Pascal CATTIN, Francine MISERE, Brigitte COURTET, Isabelle MOUGIN, Philippe MITTAG, Claude MARTELET, Guy ARGUEDAS, Jean Pierre BARTHOULOT (Procuration Véronique SALVI), Jean Paul FEUVRIER, Didier DURAND (Procuration Dany KRASAUSKAS), Roland MARTIN (Procuration Maxime MARTIN))

23 abstentions (Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAUNIER, Olivier CLEMENCE, Bertrand LOUVET (Procuration Christophe JANIN), Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Claudine CAGNON, Franck VILLEMMAIN (Procuration Anthony MERIQUE), Sébastien BARRAS, David MONNET, Pierre Jean WYCART, Sylvain LAURENT, Alexandre MONNET Catherine RACINE, Léon BONVALOT, Pascal FORET)

DECIDE :

-D'EMETTRE un avis défavorable au projet de parc éolien porté par la société ABO Energy sur les communes de Plaimbois-du-Miroir et de Rosureux.
-DE TRANSMETTRE le présent avis à l'autorité compétente dans le cadre de la consultation publique.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 12
Voix contre : 19
Abstention : 23